

PLANIFICATION ANNUELLE
2007 - 2008

ET

COÛT DES
APPROVISIONNEMENTS GAZIERS

T A B L E D E S M A T I È R E S

LEXIQUE DES TERMES TECHNIQUES	4
INTRODUCTION.....	5
1. TRANSPORT	5
1.1. Contrats de transport	5
1.2. Coûts de transport.....	6
1.2.1. TCPL	6
1.2.2. Union Gas.....	6
1.2.3. Nova	6
2. ÉQUILIBRAGE	7
2.1. Capacité d'entreposage disponible.....	7
2.2. Retrait et injection	8
2.3. Coûts d'entreposage	8
3. PLANIFICATION ANNUELLE POUR L'ANNÉE 2007-2008	8
3.1. Demande et sources d'approvisionnement gazier – Cause tarifaire 2008	8
3.2. Débit journalier des outils d'approvisionnement	10
3.3. Journée de pointe	11
3.4. Provision additionnelle et plage de référence	11
3.5. Coefficient d'utilisation	15
4. FOURNITURE DE GAZ NATUREL	15
4.1. Clients en service de fourniture de gaz naturel de Gaz Métro	15
4.2. Fixation du prix du service de fourniture.....	16
4.3. Clients en service de fourniture avec ou sans transfert de propriété.....	17

5. REVENUS D'OPTIMISATION PRÉVUS	17
5.1. Transactions opérationnelles	17
5.1.1. Vente de transport FTLH <i>a priori</i>	18
5.1.2. Vente de transport FTSH <i>a priori</i>	19
5.1.3. Vente de transport FTLH non utilisé	19
5.2. Transactions financières	21
5.2.1. Prêt d'espace.....	21
5.2.2. Échanges.....	22
5.2.3. Extraction des liquides	22

1	LEXIQUE DES TERMES TECHNIQUES	
2	Aeco	Point situé en Alberta représentant le lieu d'accumulation des
3		puits de production
4	Dawn	Point situé dans le sud de l'Ontario
5	Degrés-jours (DJ)	Différence entre le seuil de 18°C et la température moyenne
6		quotidienne; les degrés-jours servent à déterminer les volumes de
7		chauffage par rapport à la température extérieure
8	Empress	Point situé à la frontière de l'Alberta et de la Saskatchewan qui
9		constitue le point d'interconnexion entre le réseau intra-Alberta de
10		TCPL (« Nova ») et le réseau principal du transporteur
11	FTLH	Firm Transportation Long Haul; service de transport ferme de
12		TCPL entre Empress et GMi EDA – est également utilisé au sens
13		large pour caractériser tout service de transport ferme contracté
14		entre Empress et GMi EDA
15	FTSH	Firm Transportation Short Haul; service de transport ferme de
16		TCPL entre Dawn, ou Parkway, et GMi EDA – est également
17		utilisé au sens large pour caractériser tout service de transport
18		ferme contracté entre Dawn et GMi EDA
19	"Futures"-contrat à terme	Prix d'achat ou vente offert par une tierce partie pour une
20		commodité (molécule, transport ou différentiel de lieu) en fonction
21		d'une quantité donnée, d'une période déterminée et d'un lieu de
22		livraison
23	GMi EDA	Ensemble des points d'interconnexions entre le système de Gaz
24		Métro et ceux de TCPL/TQM qui sont situés dans la zone de
25		livraison EDA (« Eastern Delivery Area ») de TCPL
26	GMi NDA	Ensemble des points d'interconnexions entre le système de Gaz
27		Métro et ceux de TCPL/TQM qui sont situés dans la zone de
28		livraison NDA (« Northern Delivery Area ») de TCPL
29	LSR	Liquéfaction, Stockage et Regazéification; abréviation utilisée
30		pour désigner l'usine de liquéfaction de Gaz Métro
31	Nova	Réseau intra-Alberta de TCPL
32	Parkway	Point situé dans le sud de l'Ontario, au nord-est de Dawn
33	PDL	Site d'entreposage de Pointe-du-Lac
34	STS	Storage Transportation Service. service de transport ferme entre
35		Parkway et GMi EDA - service disponible du 1 ^{er} novembre au
36		15 avril inclusivement de chaque saison hivernale
37	TCPL	TransCanada Pipelines Limited

1 **INTRODUCTION**

2 Le présent document porte sur les sujets suivants :

- 3 • les paramètres contractuels (volumes et tarifs) relatifs aux services de transport dont
4 dispose Gaz Métro sur les pipelines de TransCanada Pipelines (TCPL), Union Gas et Nova,
5 le tout pour l'année financière 2007-2008;

- 6 • les paramètres des contrats d'entreposage en vigueur entre Gaz Métro et Union Gas ainsi
7 qu'avec Intragaz (Pointe-du-Lac et St-Flavien);

- 8 • le plan d'approvisionnement gazier, incluant le volume d'interruption prévu pour l'année
9 2007-2008, les besoins de la clientèle continue en journée de pointe ainsi que la provision
10 additionnelle requise pour faire face à l'effritement des outils durant l'hiver et le coefficient
11 d'utilisation anticipé du transport ferme (FTLH) sur le réseau de TCPL;

- 12 • l'approvisionnement en gaz naturel et en gaz de compression pour répondre à la demande.
13 À cette fin, les prix d'achats prévus pour la fourniture du gaz naturel par Gaz Métro et les
14 taux de compression requis par le transporteur (TCPL) utilisés au dossier tarifaire 2008 sont
15 spécifiés; et

- 16 • les revenus d'optimisation prévus pour l'année financière 2007-2008, résultant de
17 transactions opérationnelles et financières.

18 **1. TRANSPORT**

19 **1.1. Contrats de transport**

20 Les modalités relatives aux capacités quotidiennes et annuelles de transport inscrites dans
21 les différents contrats passés entre Gaz Métro et les transporteurs TCPL, Union Gas et
22 Nova sont présentées à la pièce Gaz Métro-3, document 2.

23 Au 1^{er} novembre 2007, un service de transport FTSH sera effectif sur le segment de
24 Parkway-EDA pour une capacité de 1 715 10³m³/jour. Cette capacité, assujettie à un
25 "Precedent Agreement (PA)" avec TCPL, avait été contractée en octobre 2004 afin de

1 remplacer deux contrats du marché secondaire venant à échéance en novembre 2006
2 (1 275 10³m³/jour) et répondre à une croissance de la demande de pointe (440 10³m³/jour)
3 projetée à ce moment-là. Pour apparier cette capacité de transport, Gaz Métro a également
4 contracté auprès de Union Gas une capacité de transport équivalente sur le tronçon Dawn-
5 Parkway, permettant ainsi de détenir du transport de Dawn (plaque tournante pour
6 contracter la fourniture de gaz naturel) à la franchise (GMi EDA).

7 En octobre 2007, les clients fournissant leur propre service de transport détiendront une
8 capacité journalière moyenne de 2 788 10³m³/jour pour un volume annuel total de
9 1 020 10⁶m³.

10 **1.2. Coûts de transport**

11 Les différents tarifs payés à TCPL, Union Gas et Nova pour l'utilisation du transport
12 contracté sur leur réseau sont présentés à la pièce Gaz Métro-3, document 3.

13 **1.2.1. TCPL**

14 Les tarifs en vigueur au 1^{er} avril 2007 ont été utilisés pour estimer les coûts affectés au
15 transport sur le pipeline de TCPL.

16 **1.2.2. Union Gas**

17 Les tarifs approuvés par la Commission de l'énergie de l'Ontario en vigueur depuis le
18 1^{er} janvier 2007 ont servi au calcul des coûts d'utilisation du réseau ontarien entre Dawn
19 et Parkway (M12). Les tarifs concernant le transport entre Parkway et Dawn (C1) sont
20 négociés au prix du marché et demeurent confidentiels. De plus, Gaz Métro fournit à
21 Union Gas le gaz de compression requis aux opérations. Les pourcentages de volumes
22 afférents au gaz de compression sont spécifiés à la grille tarifaire de Union Gas et sont
23 illustrés à la page 2 de la pièce Gaz Métro-3, document 3.

24 **1.2.3. Nova**

25 Les tarifs établis par Nova à partir du 1^{er} avril 2007 ont servi à l'estimation des coûts de
26 transport sur le pipeline albertain.

1 **2. ÉQUILIBRAGE**

2 **2.1. Capacité d'entreposage disponible**

3 Au cours de l'année 2007-2008, Gaz Métro retirera du gaz de quatre sites d'entreposage.
4 Trois sont localisés à l'intérieur de sa franchise, dont un sur le territoire de la ville de
5 Montréal comprenant deux réservoirs de gaz naturel liquide (usine LSR), et deux espaces
6 souterrains appartenant à Intragaz (Pointe-du-Lac et St-Flavien). Le quatrième site, qui est
7 le plus important en terme de capacité, est situé dans le sud-ouest ontarien (Dawn) et Union
8 Gas en est le propriétaire.

9 La capacité contractuelle d'entreposage de chacune des quatre sources disponibles durant
10 l'année est la suivante :

11	LSR	58 591 10 ³ m ³
12	Pointe-du-Lac	22 700 10 ³ m ³
13	St-Flavien	120 000 10 ³ m ³
14	Union Gas	597 625 10 ³ m ³

15 Par ailleurs, une entente existe depuis 1995 entre Gaz Métro et Sempra Energy Trading
16 Corporation (Sempra) dans le cadre du service d'entreposage dispensé à VGS (Vermont
17 Gas System). Sempra prend possession de 42,3 10⁶m³ durant l'été et le livre à Gaz Métro
18 au cours de l'hiver. Les frais reliés à cet échange de gaz sont imputés à l'activité non
19 réglementée, conformément à la décision D-95-46 émise par la Régie de l'énergie.

20 Il est à noter que la capacité totale du site d'entreposage de St-Flavien a été augmentée de
21 3 000 10³m³, passant de 117 000 10³m³ à 120 000 10³m³. Cette capacité a été offerte à Gaz
22 Métro conformément à l'article 4.1 du contrat qui stipule que Intragaz s'engage à réserver à
23 Gaz Métro et Gaz Métro s'engage à prendre la totalité de la capacité d'emmagasiner
24 jusqu'à concurrence de 142 000 10³m³ par année. Combinée à cette nouvelle capacité, la
25 capacité maximale de retrait a également été majorée de 30 10³m³/jour, passant de 1 900 à
26 1 930 10³m³/jour.

1 **2.2. Retrait et injection**

2 Pour chacune des sources d'entreposage, les volumes de retrait et d'injection autorisés
3 figurent à la pièce Gaz Métro-3, document 4. La capacité d'entreposage disponible est
4 également indiquée.

5 **2.3. Coûts d'entreposage**

6 Les tarifs de Union Gas et Intragaz, pour les sites de Pointe-du-Lac et de St-Flavien,
7 apparaissent à la pièce Gaz Métro-3, document 5.

8 Les tarifs concernant le service d'entreposage de Union Gas sont négociés au prix du
9 marché et demeurent confidentiels. Une capacité de 77,7 10⁶m³, constituant une partie du
10 contrat d'entreposage LST 014 et qui venait à échéance le 31 mars 2007, est présentement
11 en négociation. Dès que les négociations seront terminées et le contrat disponible, Gaz
12 Métro déposera à la Régie le contrat.

13 En ce qui concerne le site d'entreposage de Pointe-du-Lac, le contrat venait à échéance le
14 30 avril 2006. Une requête d'Intragaz est présentement en cours auprès de la Régie de
15 l'énergie (R-3601-2006). Les tarifs du contrat se terminant le 30 avril 2006 ont été
16 maintenus pour les besoins du présent dossier tarifaire. Le dossier sera ajusté, le cas
17 échéant, en fonction de la décision de la Régie.

18 Les taux payés par Gaz Métro pour le service d'entreposage de St-Flavien correspondent
19 aux tarifs de 1992, majorés de 3 % par année à compter du 1^{er} janvier 1994, le tout selon
20 les modalités contractuelles autorisées par la Régie de l'énergie dans la décision D-94-06.

21 **3. PLANIFICATION ANNUELLE POUR L'ANNÉE 2007-2008**

22 **3.1. Demande et sources d'approvisionnement gazier – Cause tarifaire 2008**

23 La pièce Gaz Métro-3, document 6 présente la planification annuelle pour l'année
24 2007-2008.

1 Hiver

2 Durant l'hiver, l'approvisionnement pour répondre à la demande totale avant interruption se
3 chiffre à 3 460 10⁶m³, incluant les injections dans les inventaires et les échanges de gaz, et
4 se répartit comme suit :

- 5 • 2 098 10⁶m³ de FTLH, incluant le transport fourni par les clients;
- 6 • 572 10⁶m³ d'achats de gaz à Dawn;
- 7 • 16 10⁶m³ de biogaz et d'autres réceptions (Pétromont);
- 8 • 716 10⁶m³ des outils d'équilibrage (incluant VGS).

9 Finalement un volume d'interruption de 58 10⁶m³ est requis pour répondre à la demande
10 d'hiver.

11 Été

12 Durant l'été, la demande prévue pour la clientèle continue et interruptible, incluant le volume
13 de gaz perdu et le gaz pour usage de la compagnie, est de 2 625 10⁶m³. De plus, 704 10⁶m³
14 seront injectés ou retournés en vertu des contrats d'échanges, incluant les besoins de VGS.
15 Ainsi la demande totale s'élève à 3 329 10⁶m³.

16 L'approvisionnement défini pour répondre à la demande se répartit comme suit :

- 17 • 3 131 10⁶m³ de FTLH, incluant le transport fourni par les clients;
- 18 • 120 10⁶m³ d'achats de gaz à Dawn;
- 19 • 68 10⁶m³ de biogaz, de transport VGS et d'autres réceptions (Pétromont);
- 20 • 31 10⁶m³ retirés des inventaires au cours des mois d'épaulement.

21 Il reste une capacité de transport FTLH de 22 10⁶m³ non utilisée en période d'été.

22

1 **3.2. Débit journalier des outils d'approvisionnement**

2 Le tableau ci-dessous répertorie les différents outils d'approvisionnement disponibles ainsi
3 que la moyenne de leur débit journalier respectif pour les mois de décembre 2007, janvier et
4 février 2008.

Sources	10 ³ m ³ /jour
FTLH	12 350
Transport fourni par les clients	2 896
FTSH (Dawn / EDA)	2 903
FTSH (Dawn / EDA) marché secondaire	1 320
FTSH (Parkway / EDA)	1 715
STS (Parkway / EDA & NDA)	5 705
Pointe-du-Lac	1 181
St-Flavien	1 256
LSR	5 656
Sous total approvisionnements	34 983
Vente de transport	-2 850
Total approvisionnements après vente de transport	32 133

5 Pour fins d'illustration en m³, un facteur de conversion de 37,89 MJ/m³ pour le pouvoir
6 calorifique a été utilisé pour les outils d'entreposage Pointe-du-Lac, St-Flavien et l'usine LSR
7 alors que dans les faits, un pouvoir calorifique de 37,28 MJ/m³ s'applique. Par exemple, le
8 débit contractuel de Pointe-du-Lac est de 1 200 10³m³/jour. Le facteur de conversion en
9 gigajoule est de 37,28 MJ/m³, amenant ainsi le débit à 44 736 GJ/jour. Le plan
10 d'approvisionnement est établi sur une base de gigajoule et lorsqu'on présente l'information
11 en m³ au dossier tarifaire, il devient requis d'utiliser un pouvoir calorifique équivalent pour
12 l'ensemble des éléments afin de maintenir l'exactitude des calculs, d'où l'utilisation du

1 facteur de conversion de 37,89 MJ/m³. Ainsi, le débit contractuel de PdL présenté ci-dessus
2 est de 1 181 10³m³/jour.

3 **3.3. Journée de pointe**

4 La consommation de journée de pointe est définie comme étant la demande des clients en
5 service continu à 44 degrés-jours en base 18°C. En fonction de la demande 2007-2008 la
6 demande continue en journée de pointe est évaluée à 30 767 10³m³/jour.

7 **3.4. Provision additionnelle et plage de référence**

8 Certaines situations potentielles en cours d'hiver, telles que :

- 9 • la variabilité de la demande continue et interruptible;
- 10 • l'incertitude des prévisions météorologiques;
- 11 • les conséquences de la gestion des interruptions et de nos pratiques
12 commerciales, incluant le respect de la garantie de service au volet 1B;

13 entraînent une incertitude sur la demande à approvisionner. Ces éléments ne peuvent être
14 quantifiés pour permettre une évaluation précise des outils requis pour couvrir l'hiver
15 extrême. Pour sécuriser les approvisionnements face à l'occurrence de ces situations, Gaz
16 Métro s'assure d'avoir une provision additionnelle à la demande de journée de pointe.

17 La provision additionnelle représente donc une certaine marge permettant de faire face à
18 l'effritement des outils d'approvisionnement au cours de l'hiver et, par le fait même, de gérer
19 les interruptions afin de respecter le nombre maximum de jours d'interruption prévu au texte
20 des tarifs. La plage définie pour la provision additionnelle est donc un indicateur des besoins
21 minimum et maximum pour sécuriser le plan d'approvisionnement.

22 En considérant la demande de journée de pointe devant être satisfaite par les outils
23 d'approvisionnement d'hiver, telle que calculée à la section 3.3 ci-dessus, on obtient un
24 excédent défini comme la provision additionnelle.

25 Cette provision additionnelle évaluée avant la vente de transport est calculée comme suit :

26

1

Provision additionnelle avant vente de transport	10 ³ m ³ /jour
Total approvisionnements	34 983
Journée de pointe à 44DJ	30 767
Provision additionnelle avant vente de transport	4 216

2 Les bornes inférieure et supérieure de la plage de référence de cette provision additionnelle
3 sont définies comme suit :

- 4 • Borne inférieure : la différence entre la demande continue évaluée à 46 DJ et celle
5 à 44 DJ;
- 6 • Borne supérieure : la différence entre la capacité journalière correspondant au total
7 des approvisionnements requis pour l'hiver extrême historique, évalué sur les 20
8 dernières années, et la demande continue évaluée à 44 DJ.

9 Ainsi, on obtient comme plage de référence :

	10 ³ m ³ /jour
Borne inférieure	
Journée de pointe à 46 DJ	31 752
Journée de pointe à 44 DJ	30 767
Borne inférieure pour la provision additionnelle vs demande continue à 44 DJ	985
Borne supérieure	
Approvisionnement pour hiver extrême	32 591
Journée de pointe à 44 DJ	30 767
Borne supérieure pour la provision additionnelle vs demande continue à 44 DJ	1 825
Plage de référence pour la provision additionnelle	[985 ; 1 825]
% du total approvisionnements 2008 après vente de transport	[3,1 % ; 5,7 %]

1
2 Étant donné que la provision additionnelle avant vente (4 216 10³m³/jour) se retrouve au
3 delà de la borne supérieure de la plage de référence (1 825 10³m³/jour), Gaz Métro a intégré
4 au plan d'approvisionnement 2008 des ventes de transport pour une capacité totale de
5 2 850 10³m³/jour; positionnant ainsi la provision additionnelle au milieu de la plage.

6 Puisqu'il s'agit d'une quantité importante à mettre en marché pour l'hiver 2008, Gaz Métro
7 effectuera les ventes suivantes :

- 8 • transport FTLH (Empress-GMi-EDA) pour une capacité de 712,6 10³m³/jour du
9 1^{er} novembre 2007 au 31 mars 2008;
- 10 • transport FTLH (Empress-GMi-EDA) pour une capacité de 607,0 10³m³/jour du
11 1^{er} novembre 2007 au 30 septembre 2008;
- 12 • transport FTSH sur le tronçon Dawn-Gmi-EDA pour 1 530,7 10³m³/jour du
13 1^{er} novembre 2007 au 31 mars 2008.

14 Cette approche de scinder la quantité totale en deux points de livraison distincts, Empress
15 et Dawn, a pour effet de limiter, dans la mesure du possible, un effondrement du marché de
16 revente de transport FTSH qui est déjà saturé.

17 Après vente de la capacité de transport, on obtient la provision additionnelle suivante :

Provision additionnelle après vente de transport	10 ³ m ³ /jour
Total approvisionnements avant vente	34 983
Vente de transport	2 860
Total approvisionnements après vente	32 133
Journée de pointe à 44DJ	30 767
Provision additionnelle après vente de transport	1 366
% du total des approvisionnements 2008 après vente	4,3 %

1 Ainsi, la provision additionnelle observée pour l'hiver 2007/2008, soit 4,3 % des outils
2 d'approvisionnement (1 366 10³m³/jour), se retrouve donc dans la plage définie de
3 [3,1 % ; 5,7 %] du total des approvisionnements 2008 après vente, soit légèrement en
4 deçà de la médiane de 4,4 %.

5 Explications reliées aux ventes de capacités de transport FTLH *a priori*

6 Il est à noter que les ventes de transport FTLH ne correspondent pas à un retour permanent
7 des capacités de transport à TCPL mais à des ventes temporaires sur le marché secondaire
8 pour la période déterminée. Gaz Métro a décidé de ne pas retourner définitivement de
9 capacité contractuelle à TCPL étant donné que les ventes de transport *a priori* (excédent à
10 la provision additionnelle) chutent à 977 10³m³/jour en 2009 et 950 10³m³/jour en 2010 et
11 qu'elles sont nulles sous les scénarios favorables de 2009 et 2010. D'ailleurs, pour le
12 scénario favorable de 2009, un achat de capacité de transport de 106 10³m³/jour est requis
13 afin d'établir la provision additionnelle au minimum de la plage de référence. De plus, pour
14 établir la provision additionnelle à la médiane de la plage de référence pour les scénarios
15 favorables des années 2009 et 2010, des capacités additionnelles de transport de
16 475 10³m³/jour et 396 10³m³/jour respectivement seraient requises (réf: Gaz Métro-4,
17 Document 8, ligne 37). Gaz Métro a donc, dans l'horizon du plan, besoin de cette capacité
18 excédentaire pour répondre à la demande potentielle prévue.

19 De plus, il est préférable de conserver ces capacités de transport et d'optimiser leur revente
20 - plutôt que de les retourner définitivement et de devoir à moyen terme contracter de la
21 nouvelle capacité de transport FTLH si la demande favorable se concrétisait – étant donné
22 que la majorité des contrats de transport FTLH de TCPL sont maintenant des contrats
23 annuels. Rappelons que lors d'une demande d'ajout de capacité, deux situations sont
24 possibles. La première, la capacité est disponible et offerte sur le marché par appel d'offres.
25 Dans ce cas, si Gaz Métro devait s'assurer d'obtenir cette capacité lors de l'appel d'offres,
26 elle aurait à offrir un contrat d'une durée plus longue afin de maximiser ses chances de
27 gagner l'appel d'offres. La deuxième situation est celle où il n'y a pas de capacité disponible,
28 Gaz Métro devrait alors demander la construction de capacité. Or, pour le développement
29 au Québec, un délai de trois ans est requis et un contrat de dix ans doit être convenu. Dans

1 les deux situations, les conditions seraient beaucoup plus contraignantes que celles
2 incluses sous les contrats actuels.

3 Comme il est décrit à la section 5.1.1 du présent document, le prix moyen de revente de ces
4 capacités de transport FTLH *a priori*, totalisant 311,665 10⁶m³, est établi à 3,812 ¢/m³.
5 Considérant le tarif du transport FTLH de TCPL à 100% de coefficient d'utilisation (CU) de
6 3,903 ¢/m³, les coûts nets de conserver ces capacités de transport parmi les contrats de
7 Gaz Métro et de les revendre temporairement, plutôt que de les retourner définitivement,
8 s'élèvent à 283 615 \$, soit (311,665 10⁶m³ x 0,091 ¢/m³). Gaz Métro juge que ces coûts nets
9 sont raisonnables considérant les avantages de conserver cette capacité en prévision d'une
10 demande potentielle dans l'horizon du plan d'approvisionnement trois ans.

11 **3.5. Coefficient d'utilisation**

12 Pour l'année 2007-2008, le coefficient d'utilisation du transport FTLH (Empress-EDA)
13 anticipé est de 99,6 %, après considération de la vente de transport *a priori* sur ce tronçon.

14 **4. FOURNITURE DE GAZ NATUREL**

15 **4.1. Clients en service de fourniture de gaz naturel de Gaz Métro**

16 Gaz Métro achète le gaz retiré par les clients en service de fourniture de gaz naturel du
17 distributeur auprès de différents fournisseurs, et à différents points de réception. De plus,
18 Gaz Métro doit fournir le gaz de compression nécessaire au transport du gaz naturel à partir
19 de l'Ouest canadien jusqu'au territoire québécois.

20 À Aeco, Gaz Métro achète le gaz auprès de plusieurs fournisseurs. Ces contrats seront en
21 vigueur au 1^{er} novembre 2007 et auront une durée d'un an.

22 Une autre portion du service de fourniture de gaz naturel de Gaz Métro est achetée
23 directement à Empress. Les contrats octroyés ont une durée d'un an ou moins, et varient en
24 quantité. Présentement, il y a un contrat actif venant à échéance le 31 octobre 2007.

25 La dernière portion du service de fourniture de gaz naturel de Gaz Métro est à Dawn. Ces
26 contrats visent la période du 1^{er} novembre au 30 avril. Certaines capacités sont déjà

1 contractées. Pour la portion restante des achats requis à Dawn pour l'année 2007-2008,
2 Gaz Métro est présentement en appels d'offres. Il est à noter que certains contrats ont été
3 convenus pour une durée de trois ans; étant donné la structure d'approvisionnement sur un
4 horizon de trois ans, certaines strates minimales pouvaient être contractées permettant ainsi
5 de réduire légèrement le prix d'achat.

6 Pour les volumes additionnels requis au cours de l'année financière, les achats seront
7 effectués sur le marché "spot".

8 Pour l'année 2007-2008, le volume total de la fourniture de gaz naturel et de gaz de
9 compression de Gaz Métro est estimé à 2 333 10⁶m³. De cette quantité, 2 203 10⁶m³ sont
10 attribués spécifiquement à la demande de fourniture de gaz naturel de la clientèle, la
11 différence étant requise pour couvrir le restant de la demande (gaz perdu et usage de la
12 compagnie), la variation nette des retraits et injections d'inventaires ainsi que le gaz de
13 compression requis pour transporter la fourniture de l'Alberta à la franchise.

14 Les pourcentages de gaz de compression appliqués sur le transport FTLH pour l'année
15 2007-2008 sont 5,22 % pour la zone EDA et 4,02 % pour la zone NDA.

16 À ces volumes vient s'ajouter celui des clients engagés auprès de Gaz Métro dans une
17 entente de fourniture à prix fixe approvisionnée par un fournisseur spécifique. Pour l'année
18 2007-2008, ce volume annuel est estimé à 345 10⁶m³.

19 **4.2. Fixation du prix du service de fourniture**

20 Le prix moyen de référence pour la fourniture de gaz naturel, utilisé pour l'année 2007-2008,
21 est de 26,978 ¢/m³ (7,12 \$/GJ). Ce dernier est basé sur les prévisions de prix de la
22 fourniture de gaz naturel pour la période étudiée, incluant l'effet des produits dérivés ainsi
23 que l'intégration des coûts à transférer du service de fourniture au service d'équilibrage
24 correspondant à l'interfinancement relié au profil d'achat de la fourniture. La section 1.2
25 "Hypothèses énergétiques" de la pièce Gaz Métro-4, document 1, présente le détail de
26 l'évaluation du prix. Quant au calcul des coûts transférés de la fourniture à l'équilibrage, le
27 détail du calcul est présenté à la pièce Gaz Métro-8, document 13.

1 **4.3. Clients en service de fourniture avec ou sans transfert de propriété**

2 Les clients en service de fourniture avec ou sans transfert de propriété, incluant les clients
3 qui fournissent leur propre service de transport, s'approvisionnent directement auprès de
4 leurs fournisseurs. De leur côté, les clients en biogaz s'approvisionnent directement en
5 franchise. Pour l'année 2007-2008, le volume annuel de ces clients est estimé à
6 3 330 10⁶m³.

7 Il est à noter que les clients en service de fourniture avec et sans transfert de propriété
8 fournissent leur gaz de compression.

9 **5. REVENUS D'OPTIMISATION PRÉVUS**

10 Au dossier tarifaire, deux types de revenus d'optimisation sont budgétisés, ceux résultants de
11 transactions opérationnelles prévues au plan d'approvisionnement; et ceux résultant de
12 transactions financières potentielles. Ces types de transactions sont présentés distinctement
13 dans cette section.

14 **5.1. Transactions opérationnelles**

15 Dans l'établissement du dossier tarifaire, Gaz Métro se retrouve avec des capacités
16 excédentaires de transport. Afin de distinguer les types de transactions opérationnelles
17 requis au plan d'approvisionnement, les termes suivants sont définis :

18 Vente a priori : Vente de capacité de transport requise au plan d'approvisionnement afin de
19 ne pas détenir de capacité de transport excédentaire à la demande continue en journée de
20 pointe et à la provision additionnelle définie pour répondre à la demande saisonnière en
21 hiver froid. Les ventes peuvent être reliées au transport FTLH ou FTSH. Ces ventes seront
22 normalement réalisées avant le début de l'année financière ou au plus tard avant le début
23 de l'hiver de cette année.

24 Vente FTLH non utilisé : Vente de transport FTLH durant la période de l'été résultant
25 d'excédents de capacité une fois la demande annuelle et les besoins d'injections aux sites
26 d'entreposage rencontrés. De façon générale, Gaz Métro attend la fin de la saison d'hiver
27 pour vendre, le cas échéant, le transport excédentaire.

1 Les revenus d'optimisation résultant des différentes transactions opérationnelles prévues au
2 dossier tarifaire 2008 sont présentés dans les sous-sections ci-dessous.

3 **5.1.1. Vente de transport FTLH *a priori***

4 Les capacités de transport de FTLH *a priori* suivantes sont à vendre :

- 5 • 713 10³m³/jour du 1^{er} novembre 2007 au 31 mars 2008;
- 6 • 607 10³m³/jour du 1^{er} novembre 2007 au 30 septembre 2008;

7 Ces transactions ont été réalisées dès la confirmation de la demande prévue pour
8 l'année financière 2007-2008.

9 Les raisons qui ont amené Gaz Métro à concrétiser ce type de transactions
10 opérationnelles sont les suivantes :

- 11 • la possibilité de concrétiser immédiatement une portion des transactions
12 opérationnelles, étant donné la quantité totale de transport à vendre *a priori*
13 (2 850 10³m³/jour) pour maintenir la provision additionnelle selon les normes
14 approuvées par la Régie. La capacité de transport FTSH à vendre (1 530 10³m³/jour)
15 permettra d'ajuster le plan d'approvisionnement 2008 en fonction des variations à la
16 demande projetée amenées dans le cadre de révisions budgétaires précédant le
17 début de l'année financière;
- 18 • la valeur de revente en comparaison au tarif de TCPL; permettant la limitation de la
19 perte nette;
- 20 • le fait de minimiser, voire même d'annuler, le risque financier potentiel qui aurait
21 résulté de l'écart entre le prix de vente fixé au dossier tarifaire et le prix réel si la
22 transaction était réalisée à une date différente; le marché imprévisible, la fluctuation
23 du prix du marché et la quantité importante à vendre augmenterait d'autant le risque.

24 Les prix effectifs des transactions de ventes FTLH ont été considérés au dossier
25 tarifaire. Le tableau ci-dessous résume les prix moyens et les revenus de ces
26 transactions.

1

Quantité /jour 10³m³/j	# jours	Quantité totale 10³m³	Prix moyen de revente ¢/m³	Revenus de revente 000 \$
712,6	152	108 314	4,550	4 928
607,0	335	203 351	3,421	6 956
		311 665	3,813	11 884

2 Les revenus de vente de ces capacités ont donc été budgétisés à un prix moyen de
3 3,813 ¢/m³.

4 **5.1.2. Vente de transport FTSH *a priori***

5 Une capacité de transport excédentaire FTSH *a priori* sur le tronçon Dawn-EDA de
6 1 530,7 10³m³/jour sera à vendre pour l'hiver 2007-2008. Les revenus ont été budgétisés
7 à un prix de 1,084 ¢/m³ (0,286 \$/GJ), soit le tarif de TCPL pour ce type de transport,
8 pour un revenu de vente total de 2,5 M\$. Une analyse de ce marché et les raisons
9 justifiant la proposition d'utiliser le tarif de TCPL comme prix projeté de vente sont
10 présentées à la pièce Gaz Métro-3, document 7, section 2.

11 Au moment de l'élaboration du plan d'approvisionnement de la présente cause tarifaire,
12 aucune capacité de transport excédentaire FTSH n'était déjà vendue.

13 **5.1.3. Vente de transport FTLH non utilisé**

14 Une capacité de transport excédentaire de FTLH de 22 10⁶m³ qui sera à vendre pour
15 l'été 2007-2008 a été budgétisée à un prix de 2,160 ¢/m³ (0,57 \$/GJ), soit un revenu de
16 vente de 0,466 M\$.

17 Ce prix est établi selon la formule suivante :

18 Le minimum entre les paramètres suivants :

- 1 • Prix minimum des trois dernières années pour lesquelles des données sont
2 disponibles de la moyenne des "futures" pour des ventes prévues de avril à
3 septembre de l'année analysée, tels qu'obtenus sur le marché secondaire par une
4 tierce partie, pour la période du 1^{er} janvier au 15 mars de l'année précédente;
- 5 • Prix minimum des trois dernières années pour lesquelles des données sont
6 disponibles de la moyenne de la valeur réelle du transport, évaluée comme étant le
7 différentiel de prix "spot" mensuel entre Dawn et Empress diminué de la valeur du
8 gaz de compression, pour la période de avril à septembre;
- 9 • Prix minimum des trois dernières années pour lesquelles des données sont
10 disponibles minimum des 3 dernières années disponibles de la moyenne pondérée
11 par les volumes des prix réels de ventes réalisées par Gaz Métro pour la période de
12 avril à septembre;
- 13 • Tarif de TCPL (FTLH Empress – GMi EDA), à 100% de CU (référence : Gaz Métro-3
14 document 3, page 1, ligne 3, tarif convertit en \$GJ – divisé par 37,89).

15 Le tableau ci-dessous présente les valeurs de ces paramètres pour les années disponibles.

Valeur du transport FTLH non utilisé (\$/GJ)				
	"Futures"	Valeur réelle du marché ⁽¹⁾	Prix moyen des ventes de Gaz Métro	Tarif de TCPL
Été 2004	Non applicable	0,98	0,64	Non applicable
Été 2005	Non applicable	1,17	0,96	Non applicable
Été 2006	0,71	0,83	0,82	Non applicable
Été 2007	0,70	Non disponible	Non disponible	Non applicable
Été 2008	0,57	Non disponible	Non disponible	Non applicable
Minimum de chaque paramètre	0,57	0,83	0,64	1,03
Prix projeté Dossier 2008	Minimum des paramètres 0,57 \$/GJ / 2,160 ¢/m ³			

- 16 (1) Prix du gaz à Aeco et Empress : Gas Daily Price Guide
17 Différentiel Aeco - Empress : Enerdata
18 Taux de change : Statistique Canada
19 Gaz de compression : ratio de TCPL appliqué au prix du gaz à Empress

1 Le détail de la formule proposée comme prix projeté de revente du transport FTLH non
2 utilisé ainsi que l'analyse qui sous-tend la proposition sont présentés à la pièce Gaz
3 Métro-3, document 7, section 1.1.

4 Au moment de l'élaboration du plan d'approvisionnement de la présente cause tarifaire,
5 aucune capacité de transport FTLH non utilisée n'était déjà vendue.

6 **5.2. Transactions financières**

7 À chaque année des opportunités de marché se présentent en fonction de notre présence
8 contractuelle géographique. Gaz Métro saisit ces opportunités lorsqu'elle est tenue
9 opérationnellement indemne. Il y a trois types de transactions financières, le prêt d'espace,
10 les échanges et l'extraction des liquides du gaz naturel. Cette section détaillera chaque type
11 et précisera les revenus projetés pour l'année financière 2008.

12 **5.2.1. Prêt d'espace**

13 Cette activité consiste à offrir à une tierce partie la possibilité d'injecter ou de retirer du
14 gaz naturel de l'entreposage de Union Gas lorsqu'il y a compatibilité quotidienne avec
15 les opérations de Gaz Métro. Plus précisément, lorsque Gaz Métro effectue un retrait,
16 elle offre la possibilité à la tierce partie d'injecter un volume inférieur, et inversement,
17 lorsque Gaz Métro injecte, elle offre la possibilité à la tierce partie de retirer son gaz en
18 inventaire. L'entente stipule qu'à une date déterminée, la tierce partie doit avoir retiré la
19 totalité de son gaz en inventaire. Afin de s'assurer que les opérations ne soient pas
20 affectées, la possibilité pour la tierce partie de retirer son gaz naturel en inventaire est à
21 la discrétion de Gaz Métro. De ce fait, il n'y a aucun impact opérationnel négatif pour le
22 distributeur puisque, étant donné que les actions de retrait et d'injection se font de façon
23 simultanée, aucune capacité additionnelle n'est requise pour leur exécution. Les débits
24 quotidiens correspondent et les volumes injectés et retirés sont équivalents.

25 Des revenus en prêt d'espace de 1,5 M\$ sont projetés au dossier tarifaire 2008,
26 légèrement en hausse comparativement à la projection de 1,4 M\$ au dossier tarifaire
27 2007. L'hypothèse que l'intérêt de ce service sera présent pour l'année 2008 est retenue
28 (référence : Gaz Métro-8, document 14, page 2, ligne 17).

1 **5.2.2. Échanges**

2 Ces activités consistent à échanger du gaz naturel entre deux périodes, deux endroits
3 ou une combinaison des deux. Ces transactions sont possibles lorsqu'une économie
4 de marché se présente à un moment et à un endroit où Gaz Métro dispose d'un outil qui
5 n'est pas ponctuellement pleinement utilisé par la demande de ses clients ou qui est
6 substituable par un outil équivalent. Malgré l'imprévisibilité de cette coïncidence
7 d'événements, des revenus d'optimisation provenant d'opportunités d'échanges non
8 identifiées pour le moment sont budgétisés.

9 Au dossier 2008, ces revenus d'échanges représentent 0,8 M\$, une baisse
10 comparativement à la projection de 0,9 M\$ au dossier tarifaire 2007. Les opportunités
11 d'échanges sont moins présentes et les échanges réalisés sont en partie non récurrents,
12 amenant Gaz Métro à réviser légèrement la projection à la baisse (référence : Gaz
13 Métro-8, document 14, page 2, ligne 18).

14 **5.2.3. Extraction des liquides**

15 L'extraction des liquides de gaz contenus dans le gaz naturel acheté à Aeco est le
16 troisième type de transaction financière.

17 Au cours des dernières années Gaz Métro a eu la possibilité de contracter ce type de
18 transactions. Or, l'Office de l'Alberta (Alberta Energy and Utilities Board - EUB) a noté
19 que les conventions reliées à l'extraction des liquides créent une perception d'iniquité
20 entre les différents intervenants, principalement aux dépens des producteurs. L'EUB a
21 donc demandé une analyse détaillée pour identifier ces éléments. Un groupe de travail
22 (TTFP) a été mis en place et un premier rapport a été déposé au EUB en avril 2006. Ce
23 rapport est une mise en contexte qui identifie certaines iniquités et des pistes de
24 solutions. Certaines solutions ont pour effet d'accorder les droits d'extraction aux
25 producteurs et pourrait signifier pour Gaz Métro de perdre cette génération de revenus.
26 Le dossier est présentement à l'étude auprès de l'UEB et devrait être en négociation au
27 cours de l'année 2007.

28 Étant donné l'incertitude reliée à la présence de revenus résultant de l'extraction des
29 liquides, aucun revenu n'a été projeté pour l'année financière 2008.